



174341 - Elle a insisté auprès de lui pour obtenir la répudiation et il la lui accordée involontairement

question

J'ai prononcé la formule de répudiation cinq fois involontairement pour sortir d'une situation dans laquelle mon épouse m'avait plongé au bout d'une forte pression et d'une insistance continue. En effet, je ne veux pas la répudier, mais j'ai réagi à sa demande insistante qui m'a mis dans une situation inévitable. J'espère recevoir un conseil.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, si un homme prononce clairement a répudiation , elle devient effective, qu'il la prononce volontairement ou pas puisque l'existence de l'intention n'est pas une condition dans ce cas, à moins qu'on prononce la répudiation sous contrainte ou sous l'emprise d'une grande colère, cas où la répudiation ne compterait pas.

Le fait pour l'épouse d'insister pour être répudiée ne constitue pas une contrainte pour l'époux. Si pour mettre fin à l'insistance de la femme son mari prononce la répudiation sans en avoir l'intention , elle n'en serait pas moins effective.

Deuxièmement, si un homme répudie sa femme trois ou quatre ou cinq fois en employant une seule formule comme: tu es répudiée trois ou cinq fois ou: tu es répudiée, tu es répudiée , tu es répudiée, cela ne représente qu'une seule répudiation selon l'avis le mieux argumenté.

Allah le sait mieux.